

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU LUNDI 23 MARS 2026 AU JEUDI 23 AVRIL 2026 INCLUS

Par arrêté en date du 20 février 2026, Madame le Maire de Saint-Armel a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire de la commune de Saint-Armel. Le projet de plan local d'urbanisme et les avis des personnes publiques associées sont intégrés au dossier d'enquête publique. **L'enquête publique se déroulera du lundi 23 mars 2026 9h00 au jeudi 23 avril 2026 12h00 inclus.**

Monsieur LE DIVENAH a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09 h 00 à 12 h 00 en

**Mairie de Saint-Armel
30 rue de la mairie
56450 SAINT ARMEL**

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle du conseil municipal 30, rue de la Mairie les jours suivants :

- **Lundi 23 mars 2026, de 9h à 12h00**
- **Jeudi 2 avril 2026, de 9h à 12h00**
- **Vendredi 10 avril 2026, de 9h à 12h00**
- **Jeudi 23 avril, de 9h à 12h00 fin de l'enquête publique**

Le public pourra également consulter les pièces du dossier à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7158/> et déposer ses observations par courriel : enquete-publique-7158@registre-dematerialise.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier révision du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Armel
A l'attention du Commissaire enquêteur
30 rue de la mairie
56450 SAINT-ARMEL**

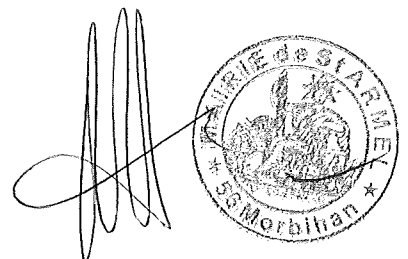
Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le jeudi 23 avril 2026 à 12 h 00, heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique l'ensemble des observations émises seront accessibles au public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Armel aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune et sur le registre d'enquête publique dématérialisé.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation pour permettre son intégration au Géoportail de l'Urbanisme.

Fait à Saint-Armel, le 24 février 2026
Le Maire

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Levenah'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-ARMEL' at the top and '56450 MORBIHAN' at the bottom, separated by two small stars.